

LA ROYAUTE SOCIALE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

D'APRÈS LE CARDINAL PIE

par

P. THÉOTIME DE SAINT JUST O.M.C.

LECTEUR ÉMÉRITE EN THÉOLOGIE.

« JÉSUS-CHRIST EST LA PIERRE ANGULAIRE DE TOUT L'ÉDIFICE SOCIAL. LUI DE MOINS, TOUT S'ÉBRANLE, TOUT SE DIVISE, TOUT PÉRIT... »

« METTEZ DONC AU CŒUR DE NOS CONTEMPORAINS, AU CŒUR DE NOS HOMMES PUBLICS, CETTE CONVICTION PROFONDE QU'ILS NE POURRONT RIEN POUR LE RAFFERMISSEMENT DE LA PATRIE ET DE SES LIBERTÉS, TANT QU'ILS NE LUI DONNERONT PAS POUR BASE LA PIERRE QUI A ÉTÉ POSÉE PAR LA MAIN DIVINE : *PETRA AUTEM ERAT CHRISTUS* ».

« JÉSUS-CHRIST, C'EST LA PIERRE ANGULAIRE DE NOTRE PAYS, LA RÉCAPITULATION DE NOTRE PAYS, LE SOMMAIRE DE NOTRE HISTOIRE, JÉSUS-CHRIST, C'EST TOUT NOTRE AVENIR... »

(CARDINAL PIE : *ŒUVRES*, V, 333 ; VIII, 54 ; X, 493).

Éditions Saint-Remi

– 2020 –



Éditions Saint-Remi
BP 80 – 33410 Cadillac
05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

INTRODUCTION

Pourquoi cette étude ? – Son importance pour le monde et pour la France. – Son actualité. – Pourquoi d'après le Cardinal Pie ? – Nature de ce travail et méthode suivie. – Plan général.

Notre Seigneur Jésus-Christ venu sur la terre pour sanctifier les âmes, y est-il aussi descendu pour imposer Sa volonté aux institutions sociales, aux codes, aux assemblées, aux souverains eux-mêmes et devenir ainsi le Roi suprême des nations et des peuples ?

C'est la question qui va nous occuper, et pour y répondre avec précision et ampleur, nous ne ferons autre chose que d'exposer l'enseignement du Cardinal Pie sur la Royauté du Christ.

Pourquoi donc ce sujet et pourquoi en demander la doctrine à l'évêque de Poitiers ?

Il n'y a pas de question plus capitale que celle de la Royauté sociale du Christ. C'est pour le monde une question de vie ou de mort. Les peuples sortent à peine de la plus effroyable guerre qu'ils aient connue et ils en sont encore tout ébranlés. Avec angoisse, ils recherchent une paix durable dans le respect des droits de tous et dans les liens de fraternité qui grouperont les nations en une seule famille. Cette paix si passionnément poursuivie, ni les armements, ni les ressources multiples de la diplomatie, ni les conférences internationales, ni les décisions du tribunal suprême de la Société des nations ne pourront la donner au monde. Seule, la reconnaissance officielle par tous les peuples de la Royauté pacifique du Christ peut l'assurer à la terre.

Benoît XV l'a déclaré hautement : « c'est l'athéisme légal érigé en système de civilisation qui a précipité le monde dans un déluge

de sang¹ ». Ce n'est que l'abolition de cet athéisme légal, c'est-à-dire la proclamation officielle des droits de Jésus-Christ sur la société, qui peut écarter les flots d'un nouveau déluge encore plus sanglant et plus universel.

Sa Sainteté Pie XI, dans son admirable Encyclique *Ut arcano Dei consilio*, insiste sur ce grave avertissement de son prédécesseur.

« Qui donc ignore, écrit-il, cette parole de l'Écriture : *Ceux qui abandonnent le Seigneur seront consumés* et l'on ne connaît pas moins les paroles si importantes de Jésus, le Rédempteur et le Maître des hommes : *Sans Moi vous ne pouvez rien faire*, et : *Celui qui ne ramasse pas avec Moi, dissipe*.

« Ces jugements de Dieu se sont exécutés en tout temps, mais c'est maintenant surtout qu'ils s'exécutent aux yeux de tous. C'est parce que les hommes se sont misérablement éloignés de Dieu et de Jésus-Christ qu'ils ont été plongés de leur bonheur antérieur dans un déluge de maux ».

Parlant ensuite du remède si désiré de la paix :

« Lorsque les cités et les républiques auront tenu à suivre les enseignements et les préceptes de Jésus-Christ dans leurs affaires intérieures et étrangères, alors enfin elles auront dans leur sein la vraie paix... La paix digne de ce nom, c'est-à-dire la désirable paix du Christ, n'existera jamais si les doctrines, les préceptes et les exemples du Christ ne sont gardés par tous, dans la vie publique et dans la vie privée, et si l'Église dans une société ainsi ordonnée n'exerce enfin sa divine fonction, pro-

¹ « L'ateismo eretto a sistema di pretesa civiltà ha piombato il mondo in un mare di sangue », BENOÎT XV, *Allocution au Sacré-Collège*, Noël 1917.

Le Cardinal MERCIER, faisant écho à la parole pontificale, écrivait dans sa pastorale de 1918 : « Le principal crime que le monde expie en ce moment, c'est l'apostasie officielle des États. Aujourd'hui les hommes investis de la mission de gouverner les peuples sont ou se montrent à bien peu d'exceptions près, officiellement indifférents à Dieu et à Son Christ. Je n'hésite pas à proclamer que cette indifférence religieuse, qui met sur le même pied la religion d'origine divine et la religion d'invention humaine, pour les envelopper toutes dans le même scepticisme, est le blasphème, qui, plus encore que les fautes des individus et des familles, appelle sur la société le châtiment de Dieu ».

tégeant tous les droits de Dieu sur les individus et sur les peuples. C'est en cela que consiste ce que nous appelons d'un mot le Règne du Christ¹ ».

Et, résumant toute sa pensée dans un mot d'ordre, qui depuis le nouveau Pontificat a fait le tour du monde, il conclut : « Voulons-nous travailler de la manière la plus efficace au rétablissement de la paix, restaurons le Règne du Christ. Pas de paix du Christ sans le règne du Christ² ».

* * *

Mais de toutes les nations, il en est une qui a plus souffert de la guerre et qui, plus que toute autre, aspire ardemment et loyalement à la paix du monde.

C'est la France. Nous avons des témoignages précis qui attestent que la France a reconnu que son impiété sociale avait été pour elle la cause principale du terrible fléau. Voulant réparer le passé, avec l'élan chevaleresque qui la caractérise, elle s'emploie à rendre à Jésus-Christ la place royale qu'il doit occuper dans la société. La question de la Royauté sociale du Christ commence à devenir populaire en France³. En pleine guerre, l'emblème du Sacré-Cœur, placé par des mains pieuses sur des milliers de drapeaux et de fanions, était déjà une proclamation de cette Royauté. Depuis, nos évêques, nos prêtres, nos publicistes ont traité souvent ce grave sujet⁴. Aux congrès eucharistiques de Lourdes et de

¹ *Act. Apost. Sedis*, T. XIV, 1922. Encyclique *Ut arcano Dei consilio* p. 673-700. Traduction française de la *Documentation Catholique*, T. IX, 1923, 67-87.

² *Ex his liquet nullam esse Christi pacem nisi in regno Christi ; nec vero posse nos contendere efficacius ad pacem constabiliendam quam Christi regnum instaurando. Act. Ap. Sed.* 690. 1. C.

³ C'est en France qu'a été fondée par le P. DREVON S.J. la Société du Règne social de Jésus-Christ qu'on peut ainsi définir : Une société de piété, d'étude et d'action destinée à reconnaître et à promouvoir le Règne social de Jésus-Christ.

⁴ Voir *Le règne social du Sacré-Cœur*, par Mgr NÉGRE et M. de NOAILLAT, Tours, Mame ; la Revue *Regnabit*, les nombreuses publications de la Société du Règne

Paray, des vœux ont été émis pour qu'une fête mondiale affirmât la royauté sociale de Jésus-Christ dans tout l'univers. Ce noble zèle des catholiques français pour la cause du Christ Roi a été encouragé encore par la canonisation des deux saintes de la patrie : sainte Jeanne d'Arc et sainte Marguerite-Marie, car toutes deux ont été les apôtres du règne social du Christ. Jeanne d'Arc, auprès de Charles VII¹ et Marguerite-Marie, à la cour de Louis XIV.

social de J.-C. (Paray-le-Monial), celles du Règne du Sacré-Cœur par Marie Immaculée (Chinon), les tracts et brochures de la Ligue : *Dieu à sa place* (Paris).

¹ Cf. *Sainte Jeanne d'Arc* par Mgr DEBOUT I. c.8, c. 15, c. 19. La proclamation de la Royauté sociale du Christ a été le but principal de la vie de Jeanne d'Arc.

Admirons ce trait de la vie de Jeanne :

Pour bien prouver au roi qu'il n'est que le lieutenant de Jésus-Christ, elle lui fait cette demande extraordinaire :

« Gentil roi, il me plairait avant de descendre dans le cercueil, d'avoir votre palais et votre royaume.

- Oh ! Jeanne, répond Charles VII, mon palais et mon royaume sont à toi.

- Notaire, écrivez, dit la Pucelle inspirée : Le 21 juin à 4h. du soir, l'an de J.-C. 1429, le roi Charles VII donne son royaume à Jeanne.

- Écrivez encore : Jeanne donne à son tour la France à Jésus-Christ.

- Nos seigneurs, dit-elle d'une voix forte, à présent c'est Jésus-Christ qui parle : Moi Seigneur éternel, Je la donne au roi Charles ».

Cet acte authentique d'une importance capitale dans l'histoire de France était la raison des voix de Jeanne d'Arc, c'est pour arriver à cet acte, qui paraît étrange, qu'Orléans fût délivré, et que la royauté un moment comme anéantie fut sacrée de nouveau à Reims.

Le P. Coubé, qui a bien étudié l'âme de Jeanne d'Arc, a écrit avec beaucoup de justesse : « L'établissement de la royauté du Christ sur la France, voilà la grande idée et la profonde mission de Jeanne d'Arc. Ce n'est pas là une conception de mon esprit que je lui prête arbitrairement. C'est bien son programme à elle, celui qu'elle expose partout avec une netteté lumineuse et qui ressort de tous ses actes comme de toutes ses paroles. Il constitue le trait le plus original de sa mentalité, il s'impose à l'étude de l'historien et du psychologue comme à celle du penseur religieux. J'ose dire que qui n'a pas compris cela n'a rien compris de l'âme de notre héroïne. C'était d'ailleurs le programme de saint Paul qui voulait faire régner le Christ sur le monde entier : *Oportet illum regnare*.

C'était le programme de ce grand moyen-âge chrétien dont Jeanne fut la fleur ultime la plus pure et la plus éclatante. C'était le programme de ces fières républiques italiennes du XIV^e siècle qui n'hésitaient pas à afficher partout des devises comme celle-ci : « Au Christ son premier citoyen et son chef la Répu-

Ce magnifique mouvement qui porte l'élite de la France catholique aux pieds du Roi des nations s'accroît de plus en plus et ainsi la question de la Royauté du Christ, tout en restant une question essentiellement universelle, deviendra néanmoins la question française par excellence.

D'une importance souveraine pour la paix du monde et pour la prospérité de la France, la Royauté sociale du Christ s'impose avec une actualité poignante. Cette actualité s'affirmera toujours davantage. De plus en plus la question du Règne social du Christ se posera, de plus en plus elle se discutera, car la lutte va s'engager entre les partisans déclarés du Christ et de sa civilisation et les tenants de la civilisation païenne et athée. La lutte n'est pas là, disent les clairvoyants.

« Le monde est arrivé à un point où il doit périr ou renaître. Tous les entre-deux seront broyés par la destruction ou rejetés avec dédain par la reconstruction¹ ».

* * *

Point n'est besoin maintenant d'expliquer qu'une question si capitale et si actuelle doit être étudiée avec soin.

blique de Venise » P. COUBÉ, *L'âme de Jeanne d'Arc*, Jeanne d'Arc et la royauté sociale de J.-C., p. 142-143.

La royauté sociale du Sacré-Cœur a été le point culminant des révélations de sainte Marguerite-Marie. Sur la fameuse question de son Message à Louis XIV et par lui à la France, voyez BAINVEL : *La dévotion au Sacré-Cœur, doctrine, histoire*, Paris, Beauchesne. Voir aussi : *La mission actuelle de sainte Marguerite-Marie, le Sacré-Cœur de Jésus remède au laïcisme contemporain*, par le chan. B. GAUDEAU. Paris, 1922. Collection Dieu à sa place, n° 1.

Disons tout de suite que le règne du Sacré-Cœur est la même chose que le règne de Jésus-Christ. Toutefois l'expression règne social du Sacré-Cœur fait mieux ressortir que le règne de Jésus-Christ est un règne d'amour et qu'il réclame l'amour.

Nous aimons donc la formule : Règne social du Sacré-Cœur. Elle est éminemment profonde et théologique. Si nous ne l'employons pas dans cette étude, c'est uniquement parce que le Cardinal Pie n'a pas habituellement envisagé la question de la Royauté du Christ dans ses rapports avec le Sacré-Cœur.

¹ Louis VEUILLLOT : *L'illusion libérale* (réédité en 1987 chez Dismas).

Combien elle est ignorée ! C'est la question la plus méconnue de nos contemporains. L'élite intellectuelle elle-même semble ne pas savoir qu'il y a une doctrine sociale chrétienne, une politique chrétienne. C'est pour aider à combattre cette ignorance que nous avons essayé ce modeste travail.

En le composant, nous avons pensé non seulement aux fidèles épris de zèle pour la grande cause du Christ-Roi, mais encore aux hommes instruits qui cherchent la vérité, surtout aux élèves en théologie.

Dans leurs manuels, la question de la Royauté de Jésus-Christ est traitée trop sommairement pour qu'ils puissent y attacher l'importance qu'elle mérite.

Aidés par cette étude, ils auront une idée plus exacte, plus complète et saisiront mieux la haute portée sociale de ce titre de Roi que nous donnons au Christ et, devenus prêtres, ils seront les apôtres ardents et les chevaliers sans reproche du Roi Jésus.

Mais comment procéder dans cette question ? Comment arriver avec sécurité aux conclusions hardies qu'elle comporte ?

Il nous faut pour guide un Maître approuvé par l'Église, un docteur contemporain, connaissant à fond les bouleversements sociaux de ces derniers siècles et ayant traité avec précision la question qui nous occupe.

Ce Maître, c'est le Cardinal Pie, évêque de Poitiers.

Le Cardinal Pie jouit déjà dans l'Église de toute l'autorité d'un docteur. Les papes l'ont loué. Pie IX lui écrivait en 1875 à l'occasion de la publication de ses œuvres :

« Non seulement vous avez toujours enseigné la saine doctrine, mais avec votre talent et l'éloquence qui vous distingue, vous avez touché avec tant de finesse et de sûreté les points qu'il était nécessaire ou opportun d'éclairer, selon le besoin de

chaque jour, que pour juger sainement les questions et savoir y adapter sa conduite, il suffisait à chacun de vous avoir lu¹ ».

En 1879, Léon XIII créait cardinal l'Évêque de Poitiers, cette nomination, suivant de si près la publication de ses œuvres, est une approbation implicite de sa doctrine. Pie X, donnant audience au Séminaire français, déclarait avoir "lu et relu souvent"² les œuvres du Cardinal Pie. Et la première encyclique du saint Pape reproduisait en grande partie la première lettre pastorale de Mgr Pie à son diocèse de Poitiers³.

Enfin le Cardinal Gasparri, au nom de Benoît XV, écrivant au Chanoine Vigué pour sa publication des *Pages choisies du Cardinal Pie*, loue en ces termes ces pages

¹ *Histoire du Cardinal Pie* par Mgr BAUNARD (6^e édition) II. L. IV. ch. 8 p. 651.

² *La Croix*, Supplément du 28 septembre 1915 : Le Cardinal Pie. C.L.

Le trait suivant, rapporté par M. le Chanoine VIGUÉ, *Pages choisies du Cardinal Pie*. I (avertissement p. XI) nous montre le culte du Pape Pie X pour le grand évêque de Poitiers. « Un prêtre poitevin nous a raconté qu'il eut un jour l'honneur d'être introduit dans le cabinet du Souverain Pontife Pie X, en compagnie d'un religieux, poitevin d'origine. « Oh ! le diocèse du Cardinal Pie ! dit le Saint-Père en levant les mains, dès qu'il eut entendu le nom de Poitiers. J'ai là tout proche les œuvres de votre Cardinal et voilà bien des années, que je ne passe guère de jours sans en lire quelques pages ». Ce disant, il prenait l'un des volumes et le mettait aux mains de ses visiteurs. Ceux-ci purent constater à la modicité de la reliure, qu'elle avait dû appartenir au curé de Salzano ou au directeur spirituel du séminaire de Trévise longtemps avant de pénétrer au Vatican.

³ Comparer l'Encyclique *E supremi apostolatus cathedra* dans *Actes de S.S. PIE X* (Bonne Presse) T. 1, 30-48, avec la lettre pastorale à l'occasion de la prise de possession du diocèse de Poitiers ; I, 96-120. Les traits de ressemblance sont nombreux. Notons simplement dans l'Encyclique *E supremi apostolatus cathedra* : « Il s'en trouvera sans doute qui chercheront à scruter nos pensées intimes. Pour couper court à ces vaines tentatives, Nous affirmons en toute vérité que Nous ne voulons être... que le Ministre du Dieu qui nous a revêtu de Son autorité. C'est pourquoi si l'on Nous demande une devise traduisant le fond même de notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : Restaurer toutes choses dans le Christ ». p. 35.

Dans la lettre pastorale : « Nous sommes, nous serons pour vous l'homme de Dieu. Et si nous devons apporter avec nous un mot d'ordre, ce serait celui-là : *Instaurare omnia in Christo*. Restaurer toutes choses dans le Christ ». p. 102.

« où l'évêque de Poitiers apparaît dans ce rôle de docteur qu'il remplit avec tant d'éloquence et d'autorité ; il y apparaît comme un adversaire redoutable du naturalisme, du libéralisme et des restes insidieux du gallicanisme. Nul n'exposa avec plus de clarté, contre les diverses formes du naturalisme, l'obligation primordiale qui incombe à tout homme d'adhérer à la Révélation surnaturelle et nul ne défendit avec plus d'éclat contre le libéralisme les droits imprescriptibles de Dieu et de l'Église dans l'organisation de la société... L'action que le Cardinal Pie a exercée de son vivant est de celles qui doivent se perpétuer au sein du clergé français et dans l'Église universelle¹ ».

Nous avons donc un éloge ininterrompu donné par les Souverains Pontifes à notre guide dans le sujet que nous traitons².

¹ Lettre du Cardinal GASPARRI à M. le Chanoine VIGUÉ, du Vatican 21 février 1916.

² Nous n'avons indiqué que des éloges émanant directement du Saint-Siège. L'œuvre doctrinale du Cardinal Pie a été louée sans réserve par de nombreux cardinaux et évêques, par des religieux éminents. Signalons ici le magnifique éloge du grand évêque de Poitiers par S.E. le Cardinal Billot.

« La grande figure de Mgr Pie, nous dit-il, n'a rien perdu de son actualité ; au contraire et plus que jamais, dans cette effroyable lutte engagée entre l'Église et la Révolution, il est pour nous l'homme de la situation, une lumière, un porte-étendard, un chef digne de figurer au premier rang parmi ces pères de notre génération, que nous devons louer, dont nous devons suivre les conseils, imiter les exemples, méditer les enseignements... Nous donc, qui que nous soyons, à quelque degré de la hiérarchie que nous appartenions, en quelque milieu, office, fonction, que nous nous trouvions placés, si seulement nous avons au cœur l'ambition de servir selon la mesure de nos moyens la cause sacrée de Dieu et de la sainte Église dans les temps exceptionnellement troublés que nous traversons ; nous tous, dis-je, nous n'aurons que profit à nous mettre à l'école du maître dont le déclin de l'année courante amène le centenaire et rappelle le souvenir. De lui, en effet, que de lumières à utiliser, que de précieuses indications à recueillir, que de conseils à prendre, que d'enseignements à inscrire à notre ordre du jour ! Que d'encouragements aussi à recevoir dans la lassitude et l'épuisement de la lutte ». *Éloge du Cardinal Pie* par S.E. le Cardinal BILLOT.

Mentionnons également le jugement porté par Dom BESSE, O.S. B., sur les œuvres du Cardinal Pie : « Les enseignements de l'évêque de Poitiers sont dans

Le Cardinal Pie est notre contemporain. Mort en 1880, il n'a pas connu, il est vrai, toutes nos lois de déchristianisation sociale. Toutefois, remarque le Cardinal Billot, « ce qui est advenu de nouveau n'a été qu'une évolution de l'état de choses qui existait de son temps ; ce ne fut que le développement des principes dont il avait vu avec une rare pénétration les conséquences et les suites ; le résultat des institutions, des opinions, des doctrines qu'il n'avait cessé de combattre pendant tout le cours de sa carrière¹ ».

Enfin, le Cardinal Pie a traité notre sujet. À la vérité, il n'a jamais donné une étude *ex professo* sur le règne du Christ, mais tout lecteur de ses œuvres reconnaît facilement que le règne social de Jésus-Christ fut son grand objectif².

Lui-même, un an avant sa mort, recevant la barrette cardinale, le disait au président de la République en ces termes :

« Une obligation plus étroite m'est imposée d'employer les derniers restes de ma vie, les dernières ardeurs de mon âme, à inculquer à nos contemporains la sentence apostolique dont les trente années de mon enseignement pastoral n'ont été que le commentaire, à savoir : « Que personne ne peut poser un autre fondement en-dehors de celui qui a été posé par la main de Dieu et qui est le Christ Jésus » et que, pour les peuples comme pour les individus, pour les sociétés modernes comme pour les sociétés antiques, pour les républiques comme pour

leur ensemble le développement de sa doctrine touchant le règne de J.-C. par sa grâce sur les individus et sur les peuples. Celui qui lirait avec une intelligence soutenue ses œuvres pastorales se formerait une synthèse philosophique d'une inappréciable valeur. Les hommes, prêtres ou laïques, qui désirent avoir la clef des événements dont ils sont à l'heure présente les témoins attristés, n'ont qu'à les lire et relire encore. Que de pages semblent écrites depuis quelques jours seulement, tant leur vérité saisit ». Dom BESSE : *Le Cardinal Pie. Sa vie, son action religieuse et sociale*, p. 113-114. Enfin l'introduction aux *Pages choisies du Cardinal Pie*, par M. le Chanoine VIGUÉ, constitue un éloge complet et motivé de la doctrine du Cardinal.

¹ Éloge du Cardinal BILLOT.

² La thèse de la royauté sociale de J.-C. par suite des négations et des erreurs contemporaines est devenue la thèse de l'Église au XIX^e siècle. VIII, 145.

les monarchies « il n'y a point sous le ciel d'autre nom donné aux hommes dans lequel ils puissent être sauvés, si ce n'est le nom de Jésus-Christ¹ ».

D'autres lui rendent ce témoignage². Le R.P. Longhaye, annonçant les huit premiers volumes de ses œuvres, écrit dans une sorte d'épilogue :

« Il y a unité dans cette œuvre épiscopale, si multiple et si diverse en apparence... c'est le surnaturel, c'est le droit de Jésus-Christ à régner socialement, revendiqué par une affirmation incessante, variée à l'infini dans ses formes comme les rébellions qu'elle combat, toujours une dans son fond comme la vérité qu'elle proclame... S'il fallait une épigraphe aux œuvres de Mgr de Poitiers, quelle autre choisir que le cri passionné de saint Paul : "Il faut qu'Il règne, *Oportet autem illum regnare*" ? Tout y est plein de cette pensée. Elle préoccupe dès 1844 le jeune et éloquent panégyriste de Jeanne³. Elle inspire en 1848 le grand vicaire de Chartres appelé, chose piquante, à bénir un arbre de la liberté⁴. L'évêque lui devra ses plus fiers accents. J'oserais presque dire qu'il lui devra tout ; car dans son enseignement répandu selon le jour et le besoin, sans intention

¹ Discours au Président de la République (26 mai 1879) X, 7-8.

² Mgr Gay au sujet de cette question de la royauté du Christ : « Là fut le grand champ de bataille de l'évêque de Poitiers ; il n'y descendit pas seulement, il y fixa sa tente pour ne la replier jamais ». *Oraison funèbre du Cardinal Pie*, 37.

³ « Le plus riche patrimoine de notre nation, la première de nos gloires et la première de nos nécessités sociales, c'est notre sainte religion catholique... Un français ne peut abdiquer sa foi sans répudier tout le passé, sans sacrifier tout l'avenir de son pays ». *Panégyrique de Jeanne d'Arc*. I, 3.

⁴ « Savez-vous pourquoi depuis plus d'un demi siècle nous avons vu périr au milieu de nous toutes les formes du gouvernement, sans excepter celle-là même à laquelle nous revenons aujourd'hui ? Je vais vous le dire. Toutes les formes dont s'est revêtue la société ont péri parce que, sous ces formes, il manquait une âme. Or, si heureusement pourvu qu'il soit d'articulations, de ressorts et de muscles, un corps sans une âme, c'est un cadavre, et c'est le propre d'un cadavre de tomber bientôt en dissolution. L'âme de toute société humaine, c'est la croyance, c'est la doctrine, c'est la religion, c'est Dieu. Or les sociétés modernes ont trop longtemps divorcé avec Dieu ». Discours pour la bénédiction d'un arbre de la liberté. I, 85.

d'unité ni de méthode, prédication solennelle, homélies familiaires, entretien avec le clergé, polémique avec les ministres, la pensée du règne social de Jésus-Christ reparaît toujours. Là même où elle n'est pas directement en vue, on la sent qui circule pour ainsi dire à fleur des choses, comme un feu latent qui donne à tout chaleur et vie. Ainsi l'œuvre devient une, et en jetant sa parole à tout vent comme une semence, le maître a fait un livre sans le prétendre et sans le savoir¹ ».

Ainsi, Mgr Pie a enseigné le Règne social de Jésus-Christ et il a osé le faire en face de l'opposition formidable de la société contemporaine. L'Église par la voix officielle de ses papes l'a loué. Nous ne pouvons donc mieux faire que d'aller demander à ce chevalier du Christ les principes d'après lesquels doit régner notre Roi.

* * *

Comment avons-nous procédé dans ce travail ?

Écartons d'abord certaines formules chères à quelques modernes : nous ne faisons pas l'histoire d'une pensée, comme si la pensée de ce règne avait évolué dans l'esprit de Mgr Pie. Non, cette pensée a pour lui et dès ses débuts toute la force et toute la précision d'un dogme².

¹ P. LONGHAYE, *Épilogue. Vingt-cinq ans d'épiscopat*. Dans les *Œuvres épiscopales*. VIII, 265-266.

² Encore séminariste à Saint-Sulpice, l'abbé Pie compose une dissertation sur "les Droits et les Devoirs de la société" où il établit fermement le droit de l'État à réprimer, interdire, proscrire l'erreur religieuse. Son historien fait observer que par cette étude « il était dès lors entré dans la vérité sur le sujet du règne social de Jésus-Christ ». *Histoire du Cardinal Pie*, par Mgr BAUNARD I, L. 1. ch. II. p.42

Parlant du vicariat de l'abbé Pie à N.D. de Chartres, le même historien nous fait savoir que dès cette époque le jeune vicaire n'eut pas de peine à reconnaître dans la marche de notre société un déraillement qui datait de loin. « L'état moderne lui parut un état d'apostasie, l'état de péché mortel d'une société sciemment et volontairement séparée de Jésus-Christ. C'est le naturalisme à la

Nous avons seulement compulsé toutes les œuvres du Cardinal Pie (œuvres sacerdotales et épiscopales) en en dégagant les pensées qui se rapportent au Règne du Christ. Groupant ces pensées, nous avons essayé de réduire comme en une synthèse tout son enseignement sur ce sujet capital. Ce modeste travail voudrait être un traité suivi et logique de ce qui est éparé dans les douze volumes de l'évêque de Poitiers¹. C'est bien sa doctrine intégrale que nous livrons dans cette étude, dont le plan seul est nôtre dans ses grandes divisions et dans la structure de chacune d'elles.

Voici ce plan. Il comporte quatre parties.

1° Jésus-Christ est Roi des nations. Les nations Lui doivent obéissance.

2° Les nations modernes sont révoltées contre Lui. Conséquences de leur rébellion.

3° Comment restaurer ce Règne social ? les Restaurateurs et leurs devoirs ; le programme de restauration ; les difficultés ; les Modèles du gouvernement chrétien.

4° L'avenir de la Royauté sociale du Christ.

* * *

Cette division, qui semble disséquer les idées, donnera à notre travail une forme un peu aride et comme scolastique. Le lecteur nous le pardonnera s'il y gagne la précision sur un sujet, traité ordinairement en forme plus oratoire que didactique.

Toutefois, en publiant ce travail qui pourra suffire à documenter avec précision, ceux qui ne possèdent pas les œuvres complètes de Mgr Pie, nous ne prétendons nullement dispenser ceux qui en auraient le loisir, de l'étude directe et de la lecture attentive de

place du christianisme. l'homme à la place de Dieu, l'État au-dessus de l'Église. Or les sociétés se meurent spirituellement de ce mal en attendant qu'elles en meurent temporellement ». Op. cit. I L 1 ch. III p.81-82.

¹ Deux volumes d'*Œuvres sacerdotales* et dix volumes d'*Œuvres pastorales*. Nous les citerons d'après les dernières éditions. Nous avons aussi utilisé l'*Histoire du Cardinal Pie*, par Mgr. BAUNARD (6^e édition).

L'œuvre intégrale du grand évêque¹. Tout au contraire, nous ne saurions trop leur recommander cette lecture méditée et suivie. Elle leur donnera de suppléer aux lacunes de notre synthèse et complétera la pensée que nous avons voulu mettre en relief.

Nous ne croyons pas non plus que Mgr Pie ait épuisé le sujet et nous ait donné un traité auquel on ne puisse ajouter. On s'apercevra vite, dans la première partie, par exemple, que les preuves scripturaires et patristiques ne sont indiquées que sommairement. On regrettera aussi de n'y pas trouver une étude spéciale sur la nature intime et le caractère tout d'amour de cette Royauté.

Il faut le reconnaître cependant : l'évêque de Poitiers a donné toutes les grandes lignes d'un vaste et magnifique édifice doctrinal sur la Royauté du Christ.

Toute notre ambition comme toute notre récompense aura été de montrer dans le Cardinal Pie, le Docteur de la Royauté sociale du Christ et le chef qui doit nous entraîner au bon combat pour la restauration sociale chrétienne.

¹ Ou au moins des deux volumes *Pages choisies du Cardinal Pie* par M. le chanoine VIGUÉ. Rien d'essentiel n'a été omis dans ces pages. Nous voudrions voir ces deux précieux volumes dans les mains de tous les prêtres et de tous les laïques instruits. Ils seraient pour eux un incomparable instrument de travail. L'ouvrage *La vie Chrétienne d'après le Cardinal Pie* publiée par M. l'abbé TEXIER, renferme aussi des textes intéressants.

PREMIÈRE PARTIE

JÉSUS-CHRIST EST LE ROI DES NATIONS LES NATIONS LUI DOIVENT OBÉISSANCE

Comme le titre l'indique, nous exposons d'abord les preuves de la royauté sociale de Jésus-Christ ; nous traitons ensuite de l'obligation qui s'impose aux nations de reconnaître cette royauté.

SECTION I

JÉSUS-CHRIST EST LE ROI DES NATIONS

CHAPITRE I

PREUVES DE LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST

Quelques preuves scripturaires. — Les deux textes commentés de préférence par le Cardinal Pie.

Le 8 novembre 1859, Mgr Pie, prêchant à Nantes le panégyrique de saint Émilien, en prenait occasion de poser magnifiquement la thèse du Christ-Roi.

« Jésus-Christ, disait-il, est roi ; il n'est pas un des prophètes, pas un des évangélistes et des apôtres qui ne Lui assure Sa qualité et Ses attributions de roi. Jésus est encore au berceau, et déjà les Mages cherchent le roi des Juifs *Ubi est qui natus est, rex Judæorum* ? Jésus est à la veille de mourir : Pilate lui demande : Vous êtes donc roi : *Ergo rex es tu* ? Vous l'avez dit, répond Jésus. Et cette réponse est faite avec un tel accent d'autorité que Pilate, nonobstant toutes les représentations des Juifs, consacre la royauté de Jésus par une écriture publique et une affiche solennelle ».

Et faisant siennes les paroles de Bossuet, Mgr Pie continue :

« Écrivez donc, écrivez, ô Pilate, les paroles que Dieu vous dicte et dont vous n'entendez pas le mystère. Quoi que l'on puisse alléguer et représenter, gardez-vous de changer ce qui est déjà écrit dans le ciel. Que vos ordres soient irrévocables, parce qu'ils sont en exécution d'un arrêt immuable du Tout-puissant. Que la royauté de Jésus-Christ soit promulguée en la langue hébraïque, qui est la langue du peuple de Dieu, et en la langue grecque, qui est la langue des docteurs et des philosophes, et en la langue romaine qui est la langue de l'empire et du monde, la langue des conquérants et des politiques. Approchez, maintenant, ô Juifs, héritiers des promesses ; et vous, ô Grecs, inventeurs des arts ; et vous, Romains, maîtres de la terre ; venez lire cet admirable écriteau ; fléchissez le genoux devant votre Roi¹ ».

Ce sont là quelques preuves scripturaires de la royauté de N.-S., Mgr Pie en donne d'autres ça et là dans ses œuvres². Nous ne pouvons les recueillir toutes, parfois pour leur brièveté, mais sur deux d'entre elles : la mission que J.-C. donne à Ses apôtres, et la prière du Pater, il s'arrête davantage.

« Entendez, nous dit-il, les derniers mots que N.-S. adresse à Ses apôtres, avant de remonter au ciel : Toute puissance M'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc et enseignez toutes les nations. Remarquez, mes frères, Jésus-Christ ne dit pas tous les hommes, tous les individus, toutes les familles, mais toutes les nations. Il ne dit pas seulement : Baptisez les enfants, catéchisez les adultes, mariez les époux, administrez les

¹ III, 511-512. Mgr Pie, lors de son voyage à Rome en 1866, vénéra longuement cette inscription de la Croix. « Là, dit-il, mon impression a été encore plus vive que la première fois en lisant d'une façon si nette le mot *Rex* écrit sur ce bois de la Croix par l'ordre de Pilate. Ce que le procureur romain a écrit, était bien écrit et restera écrit : *quod scripsi scripsi* ». *Hist. du Cardinal Pie*. II, L. III, ch. 10. p. 294.

² III, 513 et sv. ; VII, 538 ; VIII, 56 et sv. ; X, 256 et sv. et les trois homélies sur le psaume II contenues dans le X^e vol. p. 241 et sv. Ces homélies sur le Psaume II se prêtent difficilement à une synthèse. Cependant il faut les lire et les méditer, si l'on veut connaître à fond la preuve scripturaire de la Royauté du Christ.

sacrements, donnez la sépulture religieuse aux morts. Sans doute, la mission qu’Il leur confère, comprend tout cela, mais elle comprend plus que cela, elle a un caractère public, social car Jésus-Christ est le roi des peuples et des nations. Et comme Dieu envoyait les anciens prophètes vers les nations et vers leurs chefs pour leur reprocher leurs apostasies et leurs crimes, ainsi le Christ envoie Ses apôtres et Son sacerdoce vers les peuples, vers les empires, vers les souverains et les législateurs pour enseigner à tous Sa doctrine et Sa loi. Leur devoir, comme celui de saint Paul, est de porter le nom de Jésus-Christ devant les nations et les rois et les fils d’Israël » (III, 514).

Ainsi, Jésus-Christ donne à Ses apôtres la mission officielle de prêcher son règne social, bien plus, Il veut que ce règne soit proclamé par tous les fidèles. Il le fera demander chaque jour par tout chrétien dans la prière du Pater.

« Jamais, nous dit l’évêque de Poitiers, le divin fondateur du Christianisme n’a mieux révélé à la terre ce que doit être un chrétien, que quand il a enseigné à Ses disciples la façon dont ils devaient prier. En effet, la prière étant comme la respiration religieuse de l’âme, c’est dans la formule élémentaire qu’en a donnée Jésus-Christ qu’il faut chercher tout le programme et tout l’esprit du christianisme. Écoutons donc la leçon actuelle du Maître. Vous prierez donc ainsi, dit Jésus. *Sic ergo vos orabitur*. Notre Père qui êtes dans les cieux, que Votre nom soit sanctifié, que Votre règne arrive, que Votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ». (III, 497-498)

Mgr Pie, reprenant le Pater, démontre que ces trois demandes se résument et se condensent en une, celle du règne public, social, car, explique-t-il, le nom de Dieu ne peut être sanctifié pleinement et totalement s’il n’est reconnu publiquement, la volonté divine n’est pas faite sur la terre comme au ciel si elle n’est pas accomplie publiquement et socialement¹. Et il conclut :

¹ III, 498-499. Panégyrique de saint Émilien.

« Le chrétien, ce n'est donc pas comme semble le croire et comme l'affirme tous les jours et sur tous les tons un certain monde contemporain, ce n'est donc pas un être qui s'isole en lui-même, qui se séquestre dans un oratoire indistinctement fermé à tous les bruits du siècle et qui, satisfait pourvu qu'il sauve son âme, ne prend aucun souci du mouvement des affaires d'ici-bas. Le chrétien, c'est le contre-pied de cela. Le chrétien, c'est un homme public et social par excellence, son surnom l'indique : il est catholique, ce qui signifie universel. Jésus-Christ, en traçant l'oraison dominicale, a mis ordre à ce qu'aucun des siens ne pût accomplir le premier acte de la religion qui est la prière, sans se mettre en rapport, selon son degré d'intelligence et selon l'étendue de l'horizon ouvert devant lui, avec tout ce qui peut avancer ou retarder, favoriser ou empêcher le règne de Dieu sur la terre. Et comme assurément les œuvres de l'homme doivent être coordonnées avec sa prière, il n'est pas un chrétien digne de ce nom qui ne s'emploie activement dans la mesure de ses forces, à procurer ce règne temporel de Dieu et à renverser ce qui lui fait obstacle ». (III, 500-501)

L'évêque de Poitiers ajoutait une très grande importance à cette preuve tirée de notre prière quotidienne, et il n'oubliait jamais d'apporter cet argument irrésistible en faveur de la Royauté sociale de Notre-Seigneur¹.

¹ V, 188 ; IX, 210. Et cette lettre de Mgr Pie à M. Rendu : « Ni Charlemagne et la France, ni saint Henri et l'Allemagne n'ont été autre chose que des souverains et des nations ayant eu, à un jour donné, l'intelligence de l'oraison dominicale dans ses trois premières demandes. Et tant pis pour les races et les peuples dont la politique a désappris le Pater ». *Histoire du Cardinal Pie* I, L. II, ch. XI, 687.

Mgr Gay, auxiliaire du Cardinal Pie, met lui aussi cette preuve en relief dans sa belle lettre à l'auteur de la vie de Garcia Moreno : « Non les peuples ne sont point condamnés sans retour à vivre (si c'est vivre) dans ce déplorable à peu près qu'on nomme l'hypothèse, qui ne rendant pas "gloire à Dieu" ne donnera jamais la "paix aux hommes" et dont le résultat le plus clair a été de laisser le passage libre à toutes les erreurs d'où naissent les impiétés légales et où s'appuient toutes les tyrannies. Quand, instruits par Dieu même, nous prions

Essai d'un plan plus complet de gouvernement chrétien d'après le Cardinal Pie. – La formule de ce programme : La liberté de l'Eglise et la liberté du pays sous la garantie loyale du droit chrétien.	123
SECTION III LES DIFFICULTÉS DÉFENSE DE LA ROYAUTÉ SOCIALE CONTRE LES OBJECTIONS ET LES PRÉJUGÉS DES POLITIQUES.....	130
CHAPITRE I OBJECTIONS HISTORIQUES.....	131
Le droit chrétien et les malheurs des siècles passés. – Les luttes du Sacerdoce et de l'Empire, les Conflits du parlement et du clergé. – Le droit chrétien et la tradition doctrinale du clergé de France. – La tradition politique française et le droit chrétien.....	131
CHAPITRE II PRÉJUGÉS CONTRE LE DROIT CHRÉTIEN.....	138
Droit chrétien et théocratie. – Pouvoir absolu et droit chrétien. – Les différentes formes de gouvernement et le droit chrétien. – Le droit chrétien et l'indépendance de l'État dans sa propre sphère. – Patriotisme et droit chrétien. – Le droit chrétien et les intérêts supérieurs de civilisation et de progrès.	138
CHAPITRE III OBJECTIONS CONTRE L'APPLICATION DU DROIT CHRÉTIEN A NOTRE ÉPOQUE	158
Le programme chrétien n'est ni chimérique ni intempestif. – Les difficultés d'adaptation seront aplanies par la sagesse du Souverain Pontife. – La question de la tolérance des autres cultes. – Dans l'acceptation loyale du Droit chrétien, les chefs seront suivis par le peuple.....	158
SECTION IV LES MODÈLES DES CHEFS CHRÉTIENS	165
CHAPITRE UNIQUE LES MODÈLES DANS LE PASSÉ ET DANS LE PRÉSENT	165
Dans le passé : Charlemagne, les saints rois et particulièrement saint Louis. – Dans le présent : Garcia Moreno.....	165
QUATRIÈME PARTIE L'AVENIR DE LA ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST.....	171
CHAPITRE I LE DROIT CHRÉTIEN SERA RÉTABLI TEMPORAIREMENT DANS LE MONDE.....	171
CHAPITRE II LA FRANCE CONTRIBUERA PUISSAMMENT ET EFFICACEMENT A CETTE RESTAURATION	178
CONCLUSION.....	187
I. QU'AVONS-NOUS FAIT JUSQU'À PRÉSENT POUR LE RÈGNE SOCIAL DE JÉSUS-CHRIST ?	187

II. QUE DEVONS-NOUS FAIRE POUR ÊTRE LES CHEVALIERS DU CHRIST-ROI ?	193
---	-----